



Bureau
d'information
et de
communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Plan cantonal d'affectation et Décision de classement

La protection du Haut Plateau du Creux du Van franchit une nouvelle étape

Le Conseil d'Etat neuchâtelois et le Département du territoire et de l'environnement de l'Etat de Vaud confirment leur volonté de protéger le Haut Plateau du Creux du Van comme proposé dans la mise à l'enquête complémentaire de 2018. En adoptant du côté neuchâtelois le Plan d'affectation cantonal (PAC) et, du côté vaudois, la Décision de classement (DC), les autorités des deux cantons ont levé simultanément les oppositions formulées en 2017 et en 2018. Cette étape de la procédure ouvre les droits de recours usuels.

Les autorités neuchâteloises et vaudoises rappellent que les versions finales du Plan d'affectation et de la Décision de classement permettent d'améliorer la protection du Creux du Van sans exclure le public et les différents usages – agricoles et touristiques – de ce site d'importance nationale. Pour rappel, à la suite de la première mise à l'enquête qui avait conduit à plusieurs oppositions, les cantons avaient procédé à des ajustements portant notamment sur la question de l'escalade et des itinéraires pédestres, ce qui doit notamment permettre d'alléger la pression que subit la végétation entre le mur et la falaise du Creux du Van.

Dans ce cadre, des mesures concrètes de restauration de la végétation du cirque, ainsi que de sensibilisation du public sont notamment prévues. Des premiers tests dans ces domaines ont d'ailleurs été initiés dès 2018. Les bénéfices de ces actions ne seront toutefois mesurables que dans quelques années, compte tenu de la lenteur des processus de réimplantation de la végétation naturelle à cette altitude.

Avec cette levée des oppositions, les cantons de Neuchâtel et de Vaud souhaitent que les dispositions de protection du site puissent se concrétiser le plus rapidement possible.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Muriel Barrelet, cheffe du Service juridique, Etat de Neuchâtel

DTE, Franco Ciardo, biologiste, Direction générale de l'environnement